

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



VICHYCOMMUNAUTÉ

ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 juillet 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 70

Votants : 77 (dont 7 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni au Palais du Lac à Bellerive-sur-Allier, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents :

N°6

OBJET :

PERSONNEL
COMMUNAUTAIRE

COLLABORATEURS
DE CABINET

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL (à partir de la délibération n°4), François SENNEPIN, Françoise DUBESSAY, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Jean-Claude BRAT, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Hadrien FAYET, Nathalie BOUILLON, Jean-Sébastien LALOY, Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, François HUGUET, Michel MARIEN, Jean-François CHAUFFRIAS, Marilyne MORGAND, Jean-Marc BOUREL, Nicole COULANGE, Alexandre GIRAUD, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Bernard AGUIAR, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Michèle CHARASSE, Sandrine MORIER-MIZOULE, Elisabeth CUISSET, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Caroline BARDOT, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Joseph KUCHNA, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Jean-Marc GERMANANGUE, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Pauline TIROT, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. Ariane MILET à Françoise DUBESSAY, Bertrand BAYLAUCQ à Annie CORNE, Pascal DEVOS à Alexis MAYET, Anne-Sophie RAVACHE à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Christiane LEPRAT, Jean-Philippe SALAT à Corinne IBARRA, Henri SARRE à Jean ALMAZAN.

Absents représentés par leurs suppléants : M. Jacques TERRACOL représenté par Gérard DEPALLE (de la délibération n°1 à la délibération n°3), François SZYPULA représenté par Baptiste ROUX.

Secrétaires : Mmes Pauline TIROT, Séverine THOMAS MOLLON, Caroline BARDOT, Charlotte BENOIT et MM. Benjamin BAFOIL, Jean-Claude BRAT, Hadrien FAYET, Alexis MAYET.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

.../...

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 110,

Vu le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, autorisant une Communauté d'Agglomération comme Vichy Communauté, compte tenu de son effectif, à disposer de trois collaborateurs de cabinet,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2005-618 du 30 mai 2005 portant modification de certaines dispositions relatives aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

Considérant la nécessité de recruter des collaborateurs de cabinet pour participer à la mise en œuvre du projet communautaire,

Considérant qu'aucun recrutement de collaborateur de cabinet ne peut intervenir en l'absence d'une décision préalable de l'organe délibérant,

Considérant que le montant des rémunérations sera déterminé de façon à ce que le traitement indiciaire et le montant des indemnités ne puissent être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité) et à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus),

Considérant que les collaborateurs de cabinet seront recrutés par arrêté individuel et que leurs fonctions prendront fin au plus tard en même temps que le mandat de l'autorité territoriale qui les a recrutés,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'autoriser le recrutement de trois collaborateurs de cabinet, tout au plus, dans les conditions définies par le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

- De décider que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des collaborateurs de cabinet soient inscrits aux budgets des exercices correspondant à la durée du mandat du Président de Vichy Communauté,

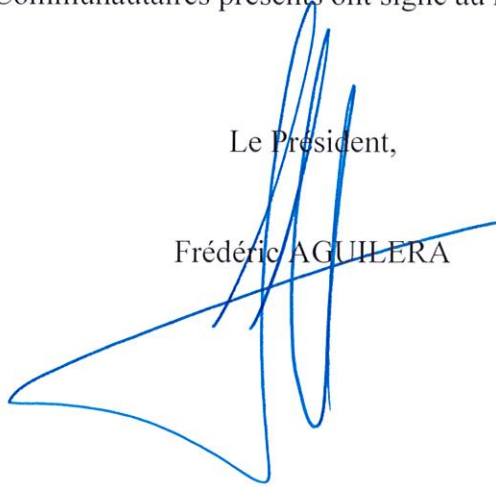
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, au Palais du Lac, à Bellerive-sur-Allier, le 16 juillet 2020.
Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 6 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16/07/2020
PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - COLLABORATEURS DE CABINET

Date de décision: 16/07/2020

Date de réception de l'accusé 21/07/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 16JUIL2020_6

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20200716-16JUIL2020_6-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 4 .2

Fonction publique

Personnel contractuel

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 6.pdf (99_DE-003-200071363-20200716-16JUIL2020_6-DE-
1-1_1.pdf)